

Facteurs d'Avenir

Heures supplémentaires obligatoires Non, non et non !

Avec la mise en place de Facteurs d'Avenir, les directions imposent de plus en plus de faire une partie de la tournée sécable en heures supplémentaires en cas d'absence inopinée. Ici ou là, les directions veulent imposer l'extension de la tournée sécable, tous les jours des mois d'été. SUD s'oppose aux heures supplémentaires obligatoires et à toute extension de la tournée sécable, les mois d'été. Les agents doivent agir collectivement contre ces heures supplémentaires obligatoires. Facteurs d'Avenir doit être stoppé.

Sur la base du volontariat ?

Le texte de la CDSP du 28 février 2007 sur le volet organisationnel de facteurs d'Avenir disait :

« En cas d'absence inopinée, plusieurs solutions de remplacement sont possibles au sein de l'équipe. Ainsi, le responsable d'équipe peut opter pour :

-- le recours au facteur volant

-- le recours au facteur qualité

-- le recours au facteur d'équipe

-- le recours à des moyens définis dans le cadre de l'enveloppe FTV (CDD, Heures supplémentaires...) de l'établissement sur la base de la recherche du volontariat.

Tout dépassement constaté de la DJT sera compensé intégralement »

Franchement, dans les bureaux Facteurs d'Avenir, ce n'est pas ce qui se passe !

Absence... pas si inopinée

Certains chefs d'établissement n'hésitent pas à définir les absences inopinées de façon extensive : CA posé moins d'un mois à l'avance, repos compensateur, ASA pour événements familiaux quel qu'en soit la nature, etc...

Par ailleurs, la durée du remplacement pour absence inopinée est parfois limitée à deux ou trois jours. Parfois, elle dure toute la semaine... Et cela se reproduit de semaine en semaine.

Dans certains bureaux, la mise en œuvre de la tournée sécable devient un moyen de gestion privilégié et régulier des remplacements. Cela n'a rien d'une procédure exceptionnelle.

Il est clair que cela permet aux chefs d'établissement de

faire des économies importantes en moyens de remplacement et que c'était le but de l'organisation de Facteurs d'Avenir.

Les dérives qu'on constate étaient quasi-inévitables car elles sont dans la logique de la nouvelle organisation.

Corvéables à merci

De fait, la direction impose des heures supplémentaires obligatoires. C'est un système de fonctionnement régulier et pourtant cela ne figure pas dans la description de l'organisation du travail. Il n'y a aucun délai de prévenance et il faut bouleverser l'organisation de sa vie personnelle pour « répondre aux besoins de l'entreprise », c'est-à-dire sa volonté de faire des économies en matière d'emplois. On est dans le régime de la flexibilité maximum !

Dans le même temps, la direction se refuse à reconnaître les dépassements d'horaires dues à la surcharge de travail et surtout à payer ces dépassements horaires.

Chantage !

Des collègues souhaitent faire des heures supplémentaires. Il serait donc normal de leur proposer en priorité de faire la tournée ou une partie de la tournée non couverte. Comme cela se faisait auparavant!

Les directions ne veulent pas s'embarrasser de rechercher des volontaires, chaque fois qu'il y a une tournée à découvert.

Surtout, sont inclus dans les chartes d'engagement des objectifs de mise en œuvre de la tournée sécable en cas d'absence inopinée et les directions se refusent à discuter. Le montant de la prime d'équipe est subordonné à



**Fédération syndicale des activités postales et
de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.fr

Dépassements horaires

Il y a les heures supplémentaires dans le cadre de Facteurs d'Avenir. Il y a aussi tous les dépassements horaires dus à la surcharge de travail que La Poste ne reconnaît pas. Des collègues rentrent régulièrement de tournée après leur heure officielle de fin de service parce qu'ils sont rouleurs et qu'ils ne connaissent pas la tournée ou parce que la charge de travail a tellement augmenté qu'il est impossible de faire son travail dans le temps imparti. Il faut parfois des années pour faire reconnaître les heures supplémentaires faites par les organisateurs. Et la poste n'accepte souvent de ne les payer qu'en partie !!!

Tout cela doit cesser ! Les heures supplémentaires faites doivent être payés, un point c'est tout. Il ne devrait pas y avoir de discussion.

Individuellement, il faut relever soigneusement ses dépassements horaires, au jour le jour et les faire constater par la hiérarchie. Cela permet ensuite d'aller devant les tribunaux si la direction s'obstine à ne pas les payer.

Collectivement, il faut organiser un refus collectif des dépassements horaires en ramenant la charge de travail non écoulée au bureau à l'heure de fin de service.

La Poste doit payer les heures supps et créer les emplois et les tournées nécessaires pour qu'il n'y ait plus de dépassements horaires.

Facteurs d'Avenir, cela ne passe pas !

Entre les heures supplémentaires obligatoires, les repos de cycle qu'on ne peut plus prendre tout au long de la semaine, la tournée sécable des jours soi-disant faibles, les facteurs qualité qui ne savent plus où donner de la tête, sans parler de l'augmentation des cadences, de l'installation des CHM et des suppressions de quartiers, Facteurs d'Avenir suscite le mécontentement des facteurs. Ce n'est pas la promotion qui suffit à tout faire passer : après quelques mois d'expérience le mécontentement monte !

Oui, il faut obtenir l'arrêt du déploiement de Facteurs d'Avenir !

la réalisation des objectifs de mise en œuvre de la tournée sécable.

Pour nos directions, Facteurs d'Avenir, c'est la mise en œuvre, en cas d'absence inopinée, de la tournée sécable, un point, c'est tout !

Heures supplémentaires obligatoires, c'est inacceptable !

Pour SUD, le recours aux heures supplémentaires est un moyen de faire des économies de personnel. Cela va donc contre l'emploi.

Et puis, nous avons besoin de repos et de temps pour notre vie personnelle et familiale. le travail n'est pas tout dans la vie.

L'obligation d'assurer une partie de la tournée sécable en cas d'absence inopinée est particulièrement insupportable car ce supplément de travail n'est absolument pas prévisible. C'est d'autant plus inacceptable que c'est quelque chose qui n'a rien d'exceptionnel mais qui intervient régulièrement.

C'est encore plus insupportable quand les réorganisations ont abouti à un alourdissement considérables de la charge de travail.

La Poste n'a aucun droit d'imposer des heures supplémentaires de la sorte. La Poste dégrade fortement ainsi nos conditions de travail.

Obligeons La Poste à renoncer aux heures supps obligatoires

Par des refus collectifs d'assurer les remplacements en cas d'absence inopinée, par des pétitions, il faut obliger La Poste à renoncer à imposer des heures supplémentaires obligatoires en cas d'absence inopinée.

Pour SUD, les heures supplémentaires ne peuvent se faire que sur la base du volontariat.

Ensemble exigeons :

- Pas d'obligation de faire des heures supps
- Pas de mise en œuvre de la tournée sécable en cas d'absence inopinée.
- Augmentation des moyens de remplacement.
- Arrêt du déploiement de Facteurs d'Avenir

Tournée sécable durant les mois d'été, C'est non !

Dans des bureaux Facteurs d'Avenir, les directions veulent imposer la tournée sécable tous les jours cet été et pas seulement les jours soi-disant définis comme faibles. Lors de la mise en place de Facteurs d'Avenir, les directions n'en avaient nullement parlé. Ces projets sont donc totalement abusifs et relèvent de décisions totalement arbitraires.

Par ailleurs, les directions commencent à en parler dans le cadre des futures réorganisations liées à la mise en place de Facteurs d'Avenir. Pourtant, il n'y a eu aucune concertation nationale sur ce point.

Fort d'avoir réussi à imposer Facteurs d'Avenir, les directions essaient de pousser son avantage et veut étendre le nombre de jours de mise en œuvre de la tournée sécable.

Les directions prétextent une chute du trafic durant l'été. Pourtant, ces chutes de trafic sont très irrégulières d'une année sur l'autre et d'un jour à l'autre. De fait, les directions veulent imposer un surcroît de travail aux factrices et aux facteurs durant l'été pour faire des économies de saisonniers.